



©Boutonnet Laurent Région Occitanie



©Ferrer Fabien Région Occitanie



©AdobestockYuliia Lakeienko



©Maxime Alessandrini-Région Occitanie

## LES LAGUNES ET ZONES HUMIDES LITTORALES D'OCCITANIE

### Éditorial du Président

#### Un écosystème remarquable... à préserver

##### Vers une gouvernance par les aménités

Les lagunes et zones humides littorales d'Occitanie sont irremplaçables : elles filtrent l'eau, stockent du carbone, atténuent les inondations, amortissent les submersions marines, préservent le trait de côte, etc. Ces « infrastructures naturelles » sont nos meilleures alliées face au dérèglement climatique. Elles soutiennent également des filières clés : conchyliculture (10 % de la production nationale), riziculture, pêche, tourisme durable ou encore nautisme, qui représentent des milliers d'emplois et une richesse culturelle vivante.

##### Un changement de regard nécessaire

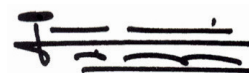
Le CESER propose ici une approche novatrice : ne plus penser ces espaces uniquement en termes d'aménagement ou de conservation, mais les aborder à travers le prisme des aménités, c'est-à-dire des bénéfices naturels, mais aussi immatériels qu'ils procurent à toutes et tous en améliorant la qualité de vie.

Cet Avis nous invite, par les aménités, à passer des sciences du vivant aux sciences humaines : les premières éclairent les mécanismes fondamentaux du monde naturel, des interactions biologiques aux cycles vitaux qui soutiennent la biodiversité ; les deuxièmes nous révèlent l'attachement des populations à leurs territoires, à leurs mémoires collectives, à leurs savoir-faire, qui construisent leur sentiment d'appartenance. Cette passerelle souligne l'interdépendance entre le vivant et les sociétés.

##### Une nouvelle ambition pour l'action publique

Ces aménités, si elles sont reconnues et partagées, peuvent devenir des leviers d'action publique, car elles relient biologie, écologie, économie, culture, qualité de vie, justice territoriale. Placer les aménités au cœur des politiques publiques, c'est ouvrir la voie à une gouvernance plus juste et plus partagée : en désamorçant les conflits par la reconnaissance mutuelle des usages ; en adaptant les politiques aux réalités locales ; en associant pleinement citoyens, société civile organisée, scientifiques, professionnels, décideurs, etc. à la gestion et à la préservation de ces espaces.

Préserver les lagunes, c'est protéger un bien commun, porteur de mémoire et d'avenir. C'est aussi renforcer notre capacité collective à affronter les conséquences du dérèglement climatique, à engager les transitions nécessaires et à construire des territoires durables.



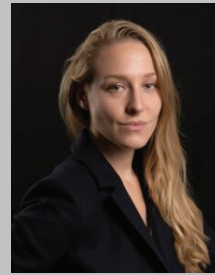
Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée





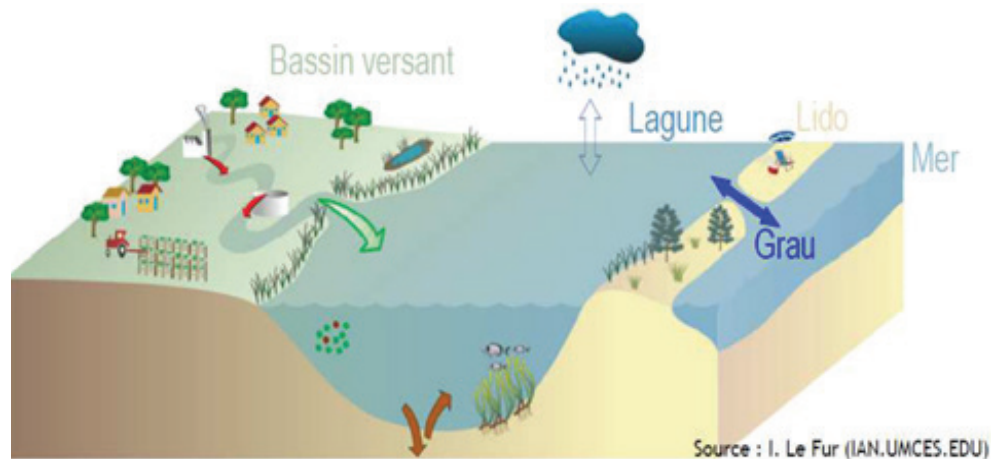
**Émilie VARRAUD**  
Présidente de la Commission  
Littoral - Coopérations  
transfrontalières et  
méditerranéennes - Europe



**Maria RUYSEN**  
Rapporteuse

Synthèse de l'Avis voté à l'unanimité le 10 juin 2025 et préparé par la Commission « Littoral – Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe »

**Situées entre deux eaux**, les lagunes d'Occitanie sont parmi les milieux les plus riches en biodiversité et constituent un patrimoine multifonctionnel à forte valeur environnementale, sociale et économique.



## UN AVIS CONÇU AUTOUR DU CONCEPT D'AMÉNITÉ...

« Les aménités naturelles désignent l'ensemble des bénéfices offerts par les écosystèmes qui améliorent la qualité de vie humaine, sans nécessiter de transformation directe par l'homme. Dès lors qu'elles génèrent des bénéfices non marchands, améliorant le bien-être humain et la qualité de vie, l'épanouissement et la justice sociale, les aménités naturelles deviennent des aménités environnementales ».

Cette notion permet de dépasser une lecture strictement environnementale ou économique des milieux lagunaires, en articulant leur valeur écologique à leur valeur d'usage pour les sociétés humaines. L'aménité devient alors un trait d'union entre nature et culture, entre sciences du vivant et sciences humaines, ouvrant la voie à un développement respectueux à la fois des équilibres écologiques et des attentes sociales.

## ...QUI PROPOSE DE DÉCLOISONNER LES APPROCHES, CHANGER DE PARADIGME

Décloisonner sciences du vivant (écologie, hydrologie, biologie) et sciences humaines et sociales (sociologie, économie, culture) pour éclairer la complexité des dynamiques naturelles et humaines des milieux lagunaires. **Cette approche intégrée appelle à repenser les fondements des politiques d'aménagement, d'économie, d'innovation et de protection de l'environnement**, en dépassant les logiques d'opposition ou d'ignorance réciproque entre écologie et économie pour les rassembler dans une trajectoire sociétale juste. Elle pointe l'importance de **prendre en compte les vulnérabilités du littoral, connaître et faire connaître les services rendus par les milieux lagunaires, révéler l'attachement au lieu et croire en sa capacité de mobilisation et de transformation.**

## PRENDRE EN COMPTE LES VULNÉRABILITÉS DU LITTORAL



### DES ATTEINTES PERSISTANTES À DES ÉCOSYSTÈMES DISCRETS

Les aménités naturelles lagunaires sont insuffisamment reconnues et rarement intégrées dans les politiques publiques, tandis que des pressions persistantes, en premier lieu desquelles la consommation constante d'espaces naturels, entraînent une dégradation des milieux et de leurs usages.



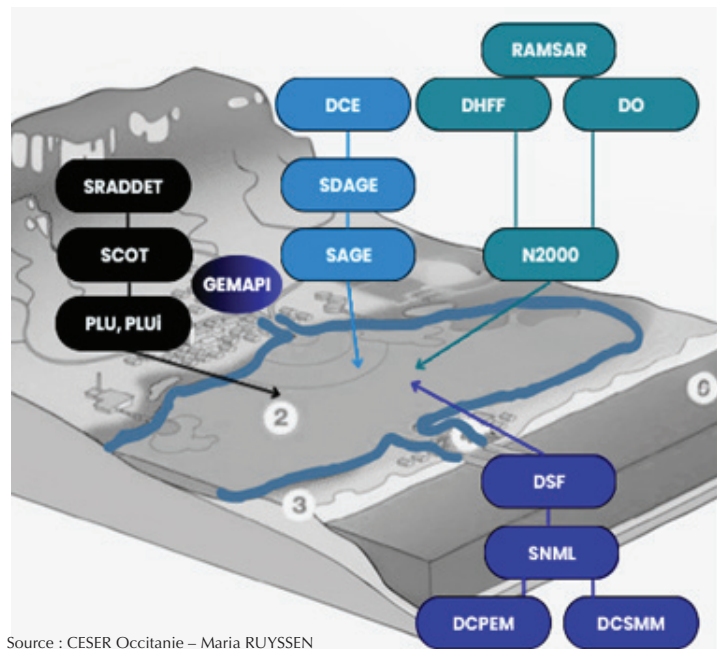
## UNE GOUVERNANCE MORCELÉE

Cette situation est aggravée par une gouvernance morcelée et un manque de données consolidées, qui freinent la mise en œuvre de stratégies coordonnées et l'évaluation de leur efficacité. Ces milieux sont marqués par la coexistence d'acteurs maritimes, aquatiques et terrestres aux logiques sectorielles différentes (conservation, eau, risques, planification), ce qui fragilise l'efficacité globale de multiples dispositifs de planification (SRADDET, SDAGE, RAMSAR, SNML, etc.) et accentue les disparités territoriales.

## CONNAÎTRE – FAIRE CONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR CES MILIEUX

Les lagunes et zones humides sont des écosystèmes d'une valeur écologique et sociétale exceptionnelle. Elles concentrent une biodiversité remarquable et offrent des services écosystémiques essentiels à la qualité de vie, à l'attractivité des territoires et à leur capacité d'adaptation et de résilience face aux dérèglements climatiques. Leur rôle dépasse largement la simple conservation de la nature : elles constituent des infrastructures vitales pour l'avenir. Elles assurent trois grandes catégories de services écosystémiques :

- **régulation** : véritables puits de carbone, les lagunes contribuent directement à la régulation du climat. Elles réduisent l'intensité des inondations, amortissent les effets des tempêtes et renforcent la résilience des zones côtières face à l'élévation du niveau de la mer et aux événements extrêmes. Les lagunes sont des « infrastructures naturelles » indispensables pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique et porteuses d'une valeur économique largement sous-estimée ;
- **approvisionnement** : leur productivité biologique soutient des activités nourricières essentielles (pêche, conchyliculture) et garantit des ressources alimentaires et économiques pérennes pour les populations qui en dépendent. Fragilisées par des difficultés structurelles et de (re)connaissance, ces activités doivent être soutenues



Source : CESER Occitanie – Maria RUYSSSEN

par des investissements véritablement durables ;

- **culturels** : les lagunes et zones humides nourrissent un attachement profond au lieu, tissent des liens culturels durables entre les communautés, et enrichissent le patrimoine paysager, historique, sensible et sensoriel des territoires. L'économie récréative et culturelle liée aux lagunes (tourisme, loisirs nautiques, récréation, patrimoine immatériel, etc.) joue un rôle vital pour les territoires, mais peut entrer en conflit avec les usages traditionnels. Connue, régulée et valorisée, elle peut devenir un levier de préservation et de transmission des liens, histoires et savoir-faire.

**Cet Avis affirme avec force que les lagunes doivent être reconnues comme des composantes stratégiques des territoires, et non comme des espaces résiduels pris en étau entre terre et mer.** Il met en lumière le coût réel des pressions qui les menacent : urbanisation croissante, artificialisation et fragmentation des habitats, pollutions diffuses encore trop peu qualifiées, surexploitation des ressources, rupture des dynamiques socio-culturelles qui leur sont propres. Face à ces dégradations cumulées, un changement de paradigme s'impose : considérer les lagunes comme des biens communs essentiels, au cœur d'une gouvernance intégrée, ambitieuse et protectrice.

### Zones humides, zones utiles

**Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement**

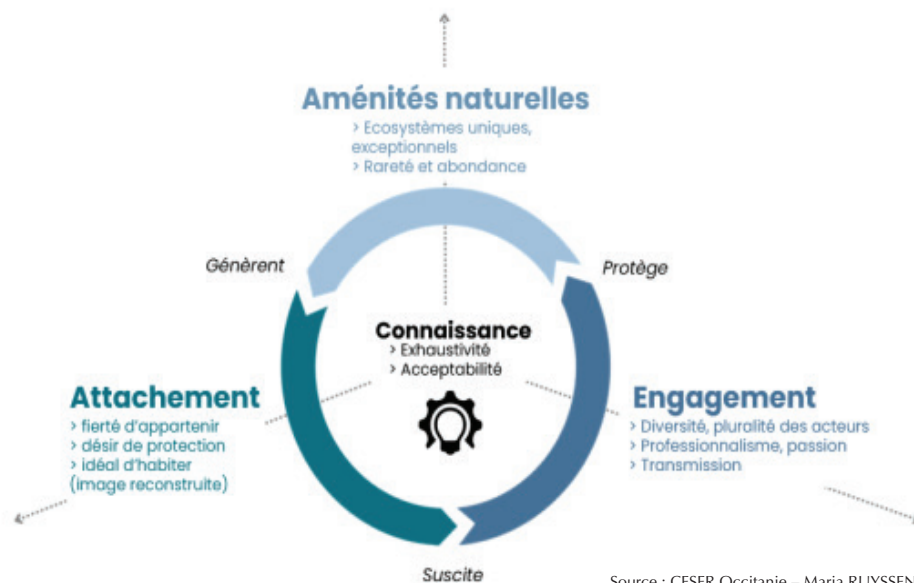
**À l'échelle mondiale la destruction des zones humides va 3 fois plus vite que la déforestation**

Source texte : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**Le CESER Occitanie insiste sur la valeur économique de ces zones humides. Il appelle la Région et l'État à intégrer cette dimension dans leur évaluation des politiques publiques, et à faire respecter ou à respecter ces milieux en tant qu'aménageurs.**

## RÉVÉLER L'ATTACHEMENT AU LIEU ET CROIRE EN SA CAPACITÉ DE MOBILISATION ET DE TRANSFORMATION

Cet Avis tente de restituer la force et l'émotion des attachements humains aux lagunes : un lien affectif, sensible, nourri par les usages, la mémoire, les savoir-faire. Ces attachements, s'ils peuvent trouver un ancrage auprès d'équilibres anciens déléteurs et à dépasser, sont aussi porteurs d'énergies collectives : entre utopie et résilience, ils forment une base sur laquelle des politiques publiques inclusives et justes peuvent s'appuyer.



## FAIRE DES AMÉNITÉS NATURELLES UN LEVIER DE COHÉSION : PRÉCONISATIONS PHARES

**1-PÉRENNISER** les structures et les actions de gestion territoriales. Assurer la continuité des dispositifs existants est une condition indispensable pour garantir la cohérence des politiques publiques dans la durée et renforcer la confiance des acteurs locaux. La stabilité institutionnelle et opérationnelle constitue en effet un socle essentiel pour accompagner les transitions écologiques, sociales et économiques à l'échelle des territoires.

**2-RESPECTER** une concertation large, systématique, diversifiée ainsi que l'expression des attachements. Instaurer une gouvernance intégrée dans laquelle la Région a son rôle à jouer en tant que chef de file des politiques publiques sectorielles d'avenir : créer une instance de coordination réunissant gestionnaires de milieux, collectivités locales, scientifiques, associations et acteurs économiques (tourisme, pêche, artisanat). Cette gouvernance doit faciliter la prise de décision collective, éviter les conflits d'usage et favoriser la mise en œuvre de projets transversaux.

**3-VALORISER** les usages porteurs de lien, nourriciers par des savoir-faire traditionnels, culturels par des savoirs toujours renouvelés, qui éclairent ces lagunes d'un jour vivant et en mutation perpétuelle. **RECONNAÎTRE** que le savoir autour de ces milieux n'est pas une entrave, mais la garantie de créer au fil du temps un attachement conscient et préoccupé, car compris.

**4-ACCEPTER** le savoir sous toutes ses formes, scientifique, médié, empirique, dans un contexte sociétal où il peut être renié, dévié et déprécié. Accepter l'incertitude scientifique, dans un monde qui a déjà basculé au-delà des limites climatiques espérées par l'Accord de Paris, comme un défi intellectuel, économique et social, et non comme un facteur de renoncement.

**5-ENVISAGER** la valeur des écosystèmes lagunaires dans l'ensemble de ses prismes avant tout aménagement, avant tout choix politique stratégique : leur valeur monétaire compte tenu de l'ensemble des services précités, leur valeur intrinsèque compte tenu de leur poids social et humain.

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Sandra IMBERT ■ [sandra.imbert@ceser-occitanie.fr](mailto:sandra.imbert@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 92

Secrétariat : Vitrigny CAM ■ [vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr](mailto:vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 82